

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2011-315 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 19 décembre 2011, à 19 h 00, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoquée par avis public en date du 6 décembre 2011.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

1. Ouverture de l'assemblée publique

- Mot de bienvenue

Monsieur le maire Yvon Lafond informe le but de cette assemblée publique de consultation.

- Explication des étapes

2. Présentation du projet de règlement

Présentation du projet de règlement numéro 2011-315 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Le maire demande au directeur général et secrétaire-trésorier René Roy de présenter le projet de règlement et explique en résumé qu'elles sont les modifications qui seront apportées dans le règlement de zonage, soit :

Il a pour objet d'autoriser les habitations bifamiliales dans la zone 103-R.

La grille de spécifications de la zone 103-R est modifiée en y autorisant les habitations bifamiliales.

Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. Période de questions et commentaires

Aucune intervention.

4. Clôture de l'assemblée publique

Monsieur le maire Yvon Lafond déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 06.

Yvon Lafond
Maire

René Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier